

LICENCE

ARTS DU SPECTACLE · CYCLE PRÉPARATOIRE À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CPES) DE LA CRÉATION ARTISTIQUE



Parcours :

➡ Théâtre



Niveau de diplôme

Grade de Licence
(Bac+3)

Durée du programme

3 années

Lieu.x de formation

Caen

Crédit ECTS

180

▶ Objectifs de la formation

La convention concerne au premier chef les étudiantes et les étudiants admis par concours dans la classe Théâtre du Cycle préparatoire à l'enseignement supérieur de la création artistique (CPES).

Si vous êtes étudiant ou étudiante de la CPES, vous pourrez vous inscrire en parallèle dans le parcours Théâtre de la licence Arts du spectacle et obtenir une à deux années de licence par VAE (Validation des acquis de l'expérience). Vous suivrez les enseignements délivrés au Conservatoire. Les modules théoriques de votre CPES seront assurés par les enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs du département des Arts du spectacle de l'université.

Une commission pédagogique examinera en fin d'année votre parcours et vous attribuera les crédits nécessaires à la licence par VAE ou, dans certains cas, par l'évaluation d'un travail.

Cette convention permet aux jeunes comédiennes et comédiens de pouvoir poursuivre vers un master à l'université de Caen Normandie ou de témoigner d'une équivalence entre leur formation au Conservatoire et une formation universitaire.

La formation vous prépare aux concours d'entrée des écoles supérieures de théâtre. Elle vous assure en outre une culture solide dans les arts du spectacle vivant en même temps qu'une formation approfondie aux techniques de jeu mais aussi dans l'écriture et la mise en scène.

▶ Compétences acquises

À l'issue de la licence Arts du spectacle CPES Théâtre, vous aurez acquis des :

- compétences disciplinaires académiques :
 - Analyser et critiquer des œuvres anciennes et contemporaines
 - Expliciter et communiquer les principes de la création en cinéma ou en théâtre
 - Maîtriser les institutions et les circuits du monde artistique et culturel
- compétences préprofessionnelles :
 - Maîtriser une pratique personnelle et collective des arts du spectacle (création, interprétation ou technique)
 - Concevoir et développer un projet en arts du spectacle dans sa dimension artistique ou administrative

▶ Poursuite d'études

À l'issue de la formation CPES et en fonction de l'avancée dans la licence Arts du spectacle, vous pourrez soit achever votre 3e année de licence Arts du spectacle parcours Théâtre, soit intégrer le master Arts, lettres et civilisations parcours Théâtre.

Si vous avez réussi à intégrer une école supérieure de la création artistique, vous pourrez poursuivre vos études au niveau master.

▶ Métiers visés

La licence est la 1re étape pour vous spécialiser dans le domaine des arts du spectacle. Selon nos dernières enquêtes, 8 étudiantes et étudiants sur 10 ont poursuivi leurs études à la suite d'une licence. Votre insertion professionnelle dépendra donc de votre spécialisation et du diplôme choisi après la licence.

▶ Principaux enseignements

- Les enseignements de la CPES Théâtre du Conservatoire & orchestre de Caen se font à la fois en classes hebdomadaires (jeu, danse, chant) et sous la forme de masterclasses avec des artistes invités (pour plus de détails, se reporter à la [fiche de cette formation sur le site du Conservatoire](#)).
- Les modules théoriques assurés sur deux ans par le département Arts du spectacle de l'université de Caen Normandie sont les suivants :
 - Accompagnement dramaturgique (2 modules)
 - Culture théâtrale du XXe et du XXIe siècles : jouer, mettre en scène
 - Culture théâtrale du XXe et du XXIe siècles : théâtre et autres arts
 - Institutions et politiques culturelles
 - Théâtre et cinéma

▶ Admission • inscription

CONDITIONS D'ACCÈS

Pour bénéficier de cette convention, vous devez être admis(e) au concours d'entrée de la classe Théâtre pour le Cycle préparatoire d'enseignement supérieur proposé par le Conservatoire & orchestre de Caen.

Ce concours est organisé par le CRR de Caen. Il ne dépend pas de l'université de Caen Normandie.

Vous trouverez toutes les informations sur l'admission en CPES sur le [site du Conservatoire & orchestre de Caen](#).

PROCÉDURE D'INSCRIPTION : CANDIDATURE

Pour vous inscrire

1. En première année, rendez-vous sur la plateforme nationale de candidature [Parcoursup](#).
2. En deuxième ou troisième année, rendez-vous sur la plateforme [eCandidat](#). Vous y trouverez aussi les dates de candidatures.

Si vous relevez d'une procédure spécifique (redoublement, validation d'études supérieures, transfert de dossier, étudiant·e international·e...), découvrez comment [candidater à l'université de Caen Normandie](#).

▶ Contact

Université de Caen Normandie

UFR HSS · Humanités et sciences sociales

Esplanade de la Paix · CS 14032 · 14032 Caen Cedex 5

02 31 56 55 32

<https://ufr-hss.unicaen.fr>